

Pfründhaus

Dorf Guttet 87, 3956 Guttet-Feschel (VS)
Switzerland
+41 27 473 17 70



Conditions de réservation Pfründhaus

1. Les réclamations concernant la location doivent être effectuées par le locataire immédiatement au début de la période de location, autrement il sera supposé que la propriété, inclusive l'inventaire, a été trouvé en bon état, comme convenu dans le contrat.
2. Le locataire s'oblige à protéger la propriété louée et son inventaire des dommages et rendre le Pfründhaus à la fin de la période de location conformément à la liste d'inventaire et avec toutes les clés. Les articles endommagés ou défectueux doivent être remplacés afin que le propriétaire ne subit aucune perte.
3. Le locataire s'oblige à rien procéder qui pourrait devenir désavantageux à la maison ou à l'inventaire; de signaler immédiatement au propriétaire tout ce qui est de toute façon endommagé ou semble être défaut et de ne pas sous-louer la propriété. La propriété peut seulement être occupée par le nombre de personnes inscrites dans le contrat de location.
4. Tous les dommages à la maison ou à l'inventaire, causée par les locataires, doit être remboursé par les locataires. Rien ne doit être jeté dans les toilettes ou la canalisation qui pourrait causer une obstruction.
5. Des animaux domestiques doivent être annoncés et nécessitent l'autorisation expresse du propriétaire.
6. Le chalet doit être nettoyé le dernier jour "nettoyage balayé". La vaisselle doit être lavés et entreposés. Les services finals comprennent le nettoyage et le lavage des draps et des serviettes.
7. Au cas où le présent contrat ne contient pas de conditions particulières, articles 253 à 274 Droit des Obligations Suisse sont applicables..
8. En cas de litige provenant du contrat présent, l'endroit de la propriété louée compte comme lieu de juridiction. En cas de divergences toujours la version allemande du contrat est à la tête. Le droit Suisse est applicable.
9. Toute responsabilité est rejetée.
10. Les **conditions de paiement** sont indiquées sur la facture. Si l'acompte/le paiement final n'atteint pas le propriétaire comme mentionné sur la facture, il a le droit de louer la propriété à d'autres parties sans avertir le locataire et sans aucune compensation.
11. **L'annulation** doit être envoyée sous forme écrite et en possession du propriétaire. En cas d'annulation les suivantes dépenses doivent être payées :
 - **montant égal à la première nuit.**
 - **100 % du loyer en cas de non présentation.**

L'assurance d'annulation est à la charge du locataire.

Hausordnung Pfründhaus

Règlement intérieur Pfründhaus

1. Allgemeines / Général

Das Pfründhaus, inklusive dazugehörigen Vorplatz, wird von Tourismus Guttet-Feschel bewirtschaftet. Der Tourismus benennt eine Hauskommission die für den Betrieb und Unterhalt des Objekts verantwortlich ist.

Tourismus Guttet-Feschel gère le Pfründhaus y compris la cour. L'association touristique désigne un comité, qui exécute la responsabilité de l'exploitation et de la maintenance de la propriété.

2. Reservationen, Prioritäten / Réservation, priorités

Mietanfragen von Kleingruppen und Familien mit Übernachtung erhalten bei der Vergabe von Reservationen erste Priorität. Bei gleichzeitiger Anfrage verschiedener Gruppen werden Mieter/innen der Gemeinde Guttet-Feschel, Patengemeinden Luterbach und Oberentfelden, sowie Naturpark Pfyn-Finges zuerst berücksichtigt.

Applications de petits groupes et des familles sont donnés 1ère priorité pour réservations. En cas d'applications simultanément de différents groupes, des locataires de Guttet-Feschel, municipalité partenaire de Luterbach ou Oberentfelden ainsi que du Parc naturel de Pfyn-Finges jouissent 1ère priorité.

3. Unterkunft und Verpflegung / Pension et logement

Es gilt das Prinzip der Selbstversorgung.

Logis suivant le principe autosuffisant.

4. Telekommunikation / Télécommunication

Im Pfründhaus steht kein Festnetz-Telefonanschluss zur Verfügung. Es ist aber ein Breitbandanschluss installiert welcher über ein Funknetzwerk (WLAN) oder per Kabel mittels Ethernet funktioniert. Im Saal und in allen Zimmern sind TV-Screens installiert welche kostenlos benutzt werden können.

Pas de téléphone fixe installé. Large bande disponible pour WLAN ou câble Ethernet. La télévision par satellite dans le salon et dans toutes les chambres à coucher gratuitement.

5. Sicherheit, Notfälle, Brandschutz / Sécurité, urgence, protection incendie

Die Mieter/Innen haben alle notwendigen Massnahmen zu treffen, um die Sicherheit jederzeit zu gewährleisten. Gesetzliche Bestimmungen sind einzuhalten und den Anweisungen der Hauswartung oder der Behörden jederzeit Folge zu leisten. Fluchtwege sind freizuhalten und Notausgänge weder zu verschliessen noch mit Dekorationen zu verdecken. Der Vermieter lehnt jede Haftung ab.

Le locataire doit prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité en tout temps. Loi et règlements ainsi que des ordres du personnel d'entretien ou des autorités publiques doivent être suivies. Les issues de secours doivent être conservés libre (pas d'obstacles bloquants ou des décorations en place). Le propriétaire décline toute responsabilité.

5.1 Alarmkonzept / Concept d'alarme

- 1. Bei Alarm der Rauchmeldeanlage die Bewohner über Fluchtwege evakuieren und Alarm an der Hauszentrale hinter Eingangstür EG ausschalten (falls die Zeit reicht).*
- 2. Falls Feuer- oder Rauchvorkommen, Feuerwehr über Tel. Nr. 118 alarmieren.*
- 3. Brandbekämpfung: 1 Feuerlöscher hinter Eingangstür EG für Erstintervention.
1 Feuerlöscher neben Eingangstür OG für Erstintervention.*

1. En cas d'alarme incendie du système de détection de fumée, toutes les personnes doivent évacuer immédiatement à travers les sorties de secours. Switch-off le système d'alarme située derrière la porte d'entrée principale (si le temps).
2. En cas d'incendie ou de la fumée, appelez la brigade de pompiers numéro de téléphone 118.
3. Combats d'incendie: 1 x extincteur derrière la porte d'entrée rez-de-chaussée pour la 1ère intervention.
1 x extincteur près de la porte d'entrée 1er étage pour la 1ère intervention.